



La Commission Permanente d'Attribution

La Commission étudie les demandes d'aide n'ayant pu trouver une réponse dans le cadre de la procédure d'urgence et de la Commission technique car leur objet ou le contexte de la demande sont inhabituels et appellent une décision d'opportunité.

Les membres décisionnaires sont au nombre de cinq. Ils sont membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Le Vice-Président préside cette Commission, les 4 autres membres représentent à parité les élus municipaux et les représentants du secteur associatif.

Président : Monsieur Jean-Yves BESNARD, Adjoint en charge de la Cohésion Sociale, Vice-Président du CCAS

- **Monsieur Jean-Yves BESNARD**, Adjoint en charge de la Cohésion Sociale, Vice-Président du CCAS, préside la Commission.
- **Madame Anne BRIDEL**, Adjointe en charge de la Santé et de l'Inclusion,
- **Madame Danielle MATHIEU**, Conseillère Municipale
- **Madame Nicole BOISRAME**, en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions (La Solidarité Vitréenne),
- **Monsieur André CAILLET**, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions (Secours Catholique)

<u>Membres suppléants</u>	<u>Membres consultatifs</u>
Madame Monique LEDUBY , en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraités (MSA – Mutualité Sociale Agricole)	Le directeur délégué du CCAS,
Madame Bernadette PERDRIEL , en qualité de représentante des associations familiales (UDAF d'Ille et Vilaine)	L'adjointe au directeur délégué,
	Les travailleurs sociaux du service social,
	La secrétaire du service social.

